République FrançaiseDépartement de l'Hérault Arrondissement de Béziers

Envoyé en préfecture le 26/06/2020 Reçu en préfecture le 26/06/2020

Affiché le 26/06/2020



ID: 034-213402373-20200624-24_2020-DE

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 24 juin 2020

24-2020

L'an deux mille vingt, et le 24 juin à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Peuple, Place de la Mairie, pour répondre aux obligations de protection sanitaire, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

<u>Présents</u>: ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, BOURLEZ Marie-Espérance, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, JOURDAN Jean-Pierre, MAURY Jean-François, NICOLAS Gérard, REBUFFAT-BOUCHERY Dominique, SAEZ José, SANCHEZ Séverine, SCHMITT Nathalie, SEGUIER Virginie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry, Absent: RASSIER Jean-Marie.

Objet: Taux d'imposition pour l'année 2020

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 pour l'exercice 2020 reçu des services fiscaux.

Du fait de la réforme de la fiscalité directe locale, dès 2020, les taux de taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019. Le taux retenu est le taux voté en N-1.

Il propose de fixer les taux d'imposition suivants :

Taxe	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020
Taxe d'habitation	10.22%	10.22%	10.22%	10.22%	
Taxe sur le foncier bâti	14.98%	14.98%	14.98%	14.98%	14.98%
Taxe sur le foncier non bâti	69.75%	69.75%	69.75%	69.75%	69.75%

Le produit attendu permettrait ainsi d'équilibrer le budget primitif. Il demande au Conseil d'en délibérer.

LE CONSEIL

Ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

 DECIDE de fixer le taux des taxes locales pour l'exercice 2020 comme proposé par monsieur le Maire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LE MAIRE,

